

REGARD DIRECT

Zébus
malgaches
en danger

Animal emblématique de la plus grande île de l'hémisphère Sud, ce bœuf à bosse est au cœur d'un livre du Delémontain Claude Stadelmann, illustré de nombreuses photographies en couleur rapportées du tournage de son documentaire Dabokandro. Intitulé *Madagascar et le zébu, un couple en danger*, il se structure autour d'une transhumance et aborde son sujet sous divers angles: rituels, histoire, jeux, combats, artisanat, création. Comme le suggère le titre, le lien entre les Malgaches et l'animal est malmené par la criminalité endémique des dahalo, voleurs de bétails organisés comme une mafia. Cet ouvrage est à la fois l'écho d'une passion et un cri d'alarme.

MOP/C. STADELMANN

Claude Stadelmann, Madagascar et le zébu, un couple en danger, Éditions du Raimeux, 2016, 192 pp.



AGORA

Prononcer le mot
protectionnisme sans rougir

Europe ► En matière de doctrine libre-échangiste, Bernard Cassen distingue trois types de posture. Face auxquelles il dénote un «manque de courage» politique de la gauche radicale, en panne d'alternative cohérente et progressiste.

BERNARD CASSEN*

S'il est un dogme sur lequel il existe en Europe un consensus de fait entre la droite et la majorité des forces se réclamant de la gauche, c'est bien celui du libre-échange. Il a même été promu au statut de «liberté fondamentale» dans les traités européens qui placent la liberté de circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes (sous-entendre des travailleurs) au-dessus de toute autre considération. Par ailleurs, sa promotion constitue l'unique raison d'être de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et elle fait également partie de la «boîte à outils» du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. C'est sur ses bases qu'ont été conclus depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale des dizaines de traités commerciaux bilatéraux ou multilatéraux.

Comment une doctrine élaborée il y a plus de deux siècles¹, c'est-à-dire bien avant que Marx et Keynes ne prennent la plume, a-t-elle jusqu'à aujourd'hui pu être mise en œuvre un peu partout dans le monde sans que ses fondements théoriques et ses résultats pratiques soient massivement questionnés?

On distinguera ici à cet égard trois types de posture. En premier lieu, celle des idéologues «purs» pour lesquels le libre-échange est une sorte de vérité révélée qui, pas plus que les autres religions,

ne saurait être matière à débat. Leur principal fief est la Commission européenne où leur foi fait bon ménage avec leurs intérêts professionnels et institutionnels de fonctionnaires européens. A l'abri des traités qui lui donnent dans ce domaine une compétence exclusive au sein de l'Union européenne (UE), l'exécutif bruxellois consacre en effet une grande partie de son temps à négocier des traités de libre-échange avec d'autres ensembles régionaux ou des pays tiers. Toute nouvelle signature d'un tel traité élargit le périmètre de ses attributions et renforce ainsi sa position face aux Etats membres. Tout échec l'affaiblit. C'est pourquoi son président, Jean-Claude Juncker, fait actuellement des pieds et des mains pour se faire confirmer le mandat de négociation du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) ou TTIP et TAFTA en anglais) avec Washington.

La deuxième posture est celle des néolibéraux pragmatiques, moins soucieux de considérations idéologiques que des bénéfices qu'ils tirent du libre-échange. Ils y voient à juste titre un outil permettant de déconnecter la sphère économique et financière de la sphère politique et démocratique, cette dernière – leur bête noire – étant jugée trop réceptive aux pulsions «populistes». Ce qu'ils visent c'est «l'installation de l'entreprise au centre des rapports sociaux, comme forme universelle de gouvernement des conduites, comme mode de production des existences individuelles, comme horizon des espérances»².

Jusque-là, rien d'illogique. Ce qui l'est, c'est le troisième type de posture, celle d'une social-démocratie confrontée aux ravages de la libéralisation planétaire du

commerce et de l'investissement dans son propre électorat³, mais qui, gangrenée par le néolibéralisme, a renoncé à la combattre. La situation est encore plus paradoxale pour une grande partie de la gauche radicale qui confond libre-échange et internationalisme. Certes, elle est très active dans les mobilisations contre les accords de libre-échange, en particulier actuellement du PTCI/TTIP, et on voit bien ce qu'elle combat. Le problème est qu'elle ne dit pas quel système elle préconise à la place, soit par absence de réflexion, soit par crainte d'être assimilée au Front national. A de rares exceptions près, dont celle de Jean-Luc Mélenchon, ses dirigeants n'ont pas le courage de proposer la seule alternative cohérente et progressiste: un protectionnisme solidaire et altruiste⁴. Il s'agirait, d'une part, de subordonner les accords commerciaux au respect de normes sociales et environnementales et, d'autre part, de rétrocéder aux organisations sociales des pays du Sud tout ou partie des droits de douane perçus au Nord pour manquements à ces normes.

Encore un effort, camarades, pour prononcer le mot protectionnisme sans rougir!

* Secrétaire général de Mémoire des luttes, président d'honneur d'Attac, www.medelu.org

¹ On trouve les fondements du libre-échange dans la théorie des avantages comparatifs exposée par David Ricardo (1772-1823) dans son livre *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* publié en 1817.

² Lire Pierre Rimbert, «Un bâton dans les roues», *Manière de voir* n°141, Paris, juin-juillet 2015.

³ Lire Serge Halimi, «Le refus du libre-échange», *Le Monde diplomatique*, mai 2016.

⁴ Lire Bernard Cassen, «Inventer ensemble un protectionnisme altruiste», *Le Monde diplomatique*, février 2000.

(RE)PENSER L'ÉCONOMIE

Coup d'œil sur les retraites

Les systèmes de retraite par capitalisation entrent à nouveau dans une zone de turbulence. Rappelons que la plupart d'entre eux sont basés sur une capitalisation intégrale: la rente qui sera servie à l'assuré au moment de son départ à la retraite proviendra du capital constitué pendant sa vie active et servi en fonction de l'espérance de vie. Le capital accumulé provient des cotisations du salarié, de celles versées par son patron (les deux étant, ne l'oublions pas, du salaire différé) et du rendement des capitaux: ce qu'on appelle parfois à tort le troisième «cotisant». Les rendements du capital du deuxième pilier sont censés éviter la dépréciation du capital accumulé sans quoi, au moment de la retraite, les salariés verraient leur capital réduit par l'inflation et, par conséquent, le montant des rentes en valeur réelle. C'est aujourd'hui cette troisième source de revenus qui marque le pas.

En effet, les rendements sur les marchés des capitaux tendent à la baisse, tout au moins pour ceux qui sont autorisés par la législation, en raison de la diminution des taux enregistrés depuis plusieurs années sur le marché des capitaux, notamment celui des obligations qui constituent une part importante des placements. Par ailleurs, la Banque nationale suisse, dans ses mesures pour lutter contre la hausse du franc, a introduit au début 2015 des taux d'intérêts négatifs sur les dépôts, qui contribuent eux aussi à cette baisse des rendements. Ces taux négatifs ont pour but de freiner, voire de dissuader, des investisseurs de placer leur argent en francs suisses et éviter ainsi qu'ils alimentent la hausse du franc.

La Banque nationale aurait fort bien pu exonérer les caisses de pension suisses de cette mesure, leurs placements en liquidités n'alimentant en rien la spéculation sur le franc. En ne le faisant pas, elle contribue ainsi à l'affaiblissement du deuxième pilier déjà mis à mal par deux autres mesures: la baisse du taux de conversion (qui s'applique au capital accumulé pour déterminer le montant de la rente annuelle en fonction de l'espérance de vie et de la rémunération du capital probable pendant la retraite) et la baisse du taux de rendement minimal qui s'applique au capital pendant la période de constitution



BERNARD CLERC*

du capital de retraite. Ainsi, le taux de rendement a été abaissé de 4% en 2004 à 1,25% en 2016.

Le paradoxe du troisième cotisant réside dans le fait que ce type de revenus provient des rendements des obligations, des actions ou des placements dans l'immobilier. Or ces revenus, censés contribuer aux retraites des salariés résultent de l'exploitation d'autres salariés (parfois en partie les mêmes) ou de la spéculation boursière. A fin 2014, le total des avoirs du deuxième pilier s'élevait à 777 milliards de francs. Par comparaison, l'ensemble de la richesse produite en Suisse atteignait 642 milliards la même année.

Le système du deuxième pilier, outre le fait qu'il est injuste, dans le sens où il favorise les personnes bénéficiant de hauts salaires, sert des rentes avec des écarts beaucoup plus importants que l'AVS, et fait porter tout le risque du placement des capitaux sur les salariés et les retraités. Par ailleurs, le deuxième pilier ne comporte aucun élément de solidarité, chacun touchant une rente en fonction du capital accumulé, ce qui n'est pas le cas de l'AVS où les hauts salaires cotisent davantage sans pour autant toucher une rente supérieure à la rente maximale. Enfin, le système de retraite suisse comporte un troisième pilier qui n'est autre que l'épargne des salariés qui ont le moyen de mettre de l'argent de côté et qui permet des réductions d'impôts davantage favorables aux hauts revenus.

En résumé, le système de retraite dans notre pays est constitué d'un premier pilier comportant une part de solidarité, mais dont les rentes ne permettent pas de vivre, et des deuxième et troisième piliers basés sur la seule capitalisation, favorisant les salaires les plus élevés et soumis aux aléas du marché des capitaux.

Assurer des retraites décentes à la majorité de la population implique de repenser le système de retraites dans son ensemble. Pour cela, il serait nécessaire de renforcer significativement l'AVS. Cela peut se réaliser en fusionnant l'AVS et le deuxième pilier, tout en maintenant les droits acquis des bénéficiaires actuels du deuxième pilier. La place manque ici pour détailler ce projet. Il a été étudié et se révèle économiquement et techniquement réaliste.

* Membre de Solidarités, ancien député.